

## **Le rôle de l'ÉDH dans la prévention de la torture**

### **Objectif**

---

Identifier le rôle spécifique de l'ÉDH dans les actions de prévention de la torture.

### **Durée**

---

1 heure

### **Matériel**

---

Aucun.

### **Description**

---

Cette activité comprend deux étapes.

À l'**Étape A**, vous réfléchirez aux points communs et différences entre lutte contre la torture et prévention de la torture.

À l'**Étape B**, vous approfondirez votre réflexion sur ce qu'est la prévention de la torture.

### **Déroulé**

---

#### **15 min      Étape A    Remue-méninges**

L'équipe d'animation mène une discussion afin d'identifier ce qu'est :

- La lutte contre la torture
- La prévention de la torture

Ensuite l'équipe d'animation mène une discussion sur les liens et différences entre les deux notions.

#### **45 min      Étape B    La maison de la prévention de la torture**

L'équipe d'animation présente le schéma de la maison de la prévention contre la torture (issue de la Fiche – La prévention de la torture).

Puis, elle mène une discussion avec l'ensemble du groupe à partir des questions suivantes :

- En quoi ces 3 niveaux sont-ils inséparables ?
- En tant qu'individu, comment pouvez-vous agir sur ces 3 niveaux ?
- Comment en tant que groupe, pouvez-vous agir sur ces 3 niveaux ?

## **Fiche - La prévention de la torture**

---

La prévention de la torture est basée sur une approche à trois niveaux, qui peut être symbolisée par une « maison de la prévention » :

- Au premier niveau – « les fondations » – il faut un cadre juridique efficace qui tout à la fois interdit et prévient la torture et les mauvais traitements.
- Au deuxième niveau – les « murs de la maison » – il faut que ces lois et règlements soient appliqués. La mise en œuvre passe par la formation (de la police et d'autres acteurs clés), par la mise en place de garanties en matière de procédure (p.ex. l'enregistrement vidéo des interrogatoires les registres) ainsi que par des sanctions en cas de non-respect de la loi.
- Enfin le troisième niveau – « le toit » - est formé par les mécanismes de contrôle. Ceux-ci peuvent à la fois vérifier que le cadre juridique est bien en place, mais aussi qu'il est appliqué. Parmi ces mécanismes de contrôle, on compte les visites régulières, par des organes indépendants, de tout lieu de détention. En outre, les médias mais aussi les recommandations formulées par les organes internationaux de droits de l'homme servent également de mécanisme de contrôle.

*Association pour la Prévention de la Torture*

**Découvrez d'autres outils et ressources sur notre site Internet : [www.equitas.org](http://www.equitas.org)**